



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 6 novembre 2019 à 18h00,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 1 <sup>ère</sup> délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
ENTRELACS	Claude GIROUD
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Eric DARDENNE	Directeur de la CTLB
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Benjamin DROMARD	Responsable Déplacements
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable des assemblées et du juridique
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 octobre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 6      Année : 2019

Exécutoire le : 14 NOV. 2019

Affichée le : 14 NOV. 2019

Visée le : 14 NOV. 2019

### MARCHES PUBLICS

#### **Accord cadre mono attributaire de service à bons de commande n°2019-57 Entretien des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Grand Lac - Attribution**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la tenue de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 octobre 2019 concernant un accord cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations d'entretien des installations d'assainissement non collectif privatives sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Lac.

Cet accord cadre permettra à chaque usager de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'entretien de leurs installations d'assainissement non collectif.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de cet accord cadre, Grand Lac rémunérera l'entreprise attributaire et se fera rembourser l'intégralité des prestations auprès de l'usager concerné.

Ces prestations d'entretien comprennent notamment :

- Les opérations de nettoyage, de curage et de vidange dans le cadre de l'entretien régulier des ouvrages d'assainissement non collectif,
- Les opérations de vidange totale et définitive des ouvrages dans le cadre de l'abandon d'une installation d'assainissement non collectif,
- Le transport et le dépotage des matières de vidange en usine de dépollution pour tous les types de prestations.

Cet accord cadre est décomposé en 3 lots désignés ci-après :

- Lot 1 : Communes d'Entrelacs, de La Biolle et de Saint Ours.
- Lot 2 : Communes d'Aix-Les-Bains, Grésy-sur-Aix, Le Montcel, Saint Offenge, Trevignin, Pugny-Chatenod, Tresserve, Moux, Mery, Drumettaz-Clarafond, Viviers-du-Lac, Voglans, Bourdeau, Le Bourget du Lac, Brison-Saint-Innocent.
- Lot 3 : Communes de Chanaz, La Chapelle du Mont du Chat, Ontex, Saint Pierre de Curtille, Vions, Chindrieux, Conjux, Serrieres en Chautagne, Motz, Ruffieux.

Ce marché passé en application de la procédure d'appel d'offre ouvert ne comporte pas de montant minimum ou maximum annuel.

La durée de l'accord cadre est de 1 an renouvelable éventuellement 3 fois. Les critères de jugement des offres précisés au règlement de la consultation sont de 60% sur le critère prix et de 40 % sur le critère technique.

La date de remise des plis a été fixée au 14 octobre 2019. Une seule offre a été réceptionnée pour l'ensemble des lots.

Pour l'attribution de cet accord cadre, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir :

- Lot 1 : SCAVI
- Lot 2 : SCAVI
- Lot 3 : SCAVI

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont ouverts au chapitre 45, opération 458118, pour les prestations de dépenses et de recettes.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés ci-dessus énoncés avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 6 novembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Accord cadre mono attributaire de service à bons de commande n.2019-57 - Entretien des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Grand Lac - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/11/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/11/2019

---

**Numéro de l'acte :** d3020 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191106-d3020-DE

---

**Date de décision :** 06/11/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)